Leçon : Triangles égaux et triangles semblables

Espace et Géométrie : Utiliser les propriétés des angles et des triangles.

Espace et Géométrie : Reconnaitre des triangles égaux.

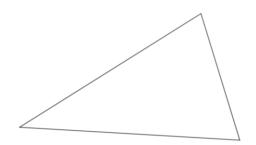
Espace et Géométrie : Reconnaitre des triangles semblables.

I. Rappels.

a) Propriétés du triangle.

- La somme des mesures des trois angles d'un triangle est égale à 180°.
- La somme des longueurs des deux plus petits côtés d'un triangle est supérieure à la longueur du plus grand côté. (Application de l'inégalité triangulaire)

Exemple:



Cas particuliers:

Un triangle isocèle est un triangle qui a deux côtés de même longueur.

Si un triangle est isocèle alors ses angles à la base sont de même mesure. Réciproquement, si deux angles dans un triangle sont de même mesure, alors ce triangle est isocèle.



Un triangle équilatéral est un triangle qui a trois côtés de même longueur.

Si un triangle est équilatéral alors ses trois angles mesurent 60° .

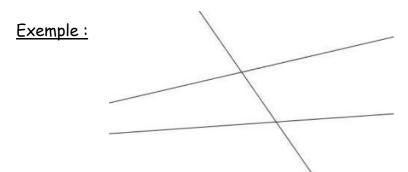
Réciproquement, si les trois angles d'un triangle ont la même mesure, alors ce triangle est équilatéral.



b) Angles alternes internes

<u>Définition</u>: Soient deux droites (d) et (d') coupées par une sécante (Δ).

Deux angles **alternes internes** sont deux angles situés entre les droites (d) et (d'), de part et d'autre de la sécante (Δ) et qui n'ont pas le même sommet.



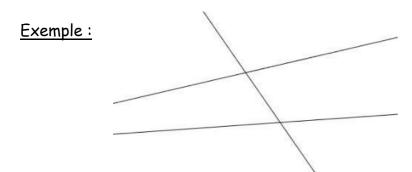
<u>Propriété</u> : Si deux droites parallèles sont coupées par une sécante, alors les angles alternes internes qu'elles forment sont de même mesure.

<u>Propriété</u>: Si deux droites coupées par une sécante forment deux angles alternes internes de même mesure, alors ces droites sont parallèles.

c) Angles correspondants

<u>Définitions</u>: Soient deux droites (d) et (d') coupées par une sécante (Δ).

Deux angles **correspondants** sont deux angles situés du même côté de la sécante (Δ), l'un à l'intérieur des droites (d) et (d'), l'autre à l'extérieur et qui n'ont pas le même sommet.



<u>Propriété</u>: Si deux droites parallèles sont coupées par une sécante, alors les angles correspondants qu'elles forment sont de même mesure.

<u>Propriété</u>: Si deux droites coupées par une sécante forment deux angles correspondants de même mesure, alors ces droites sont parallèles.

II. <u>Triangles égaux.</u>

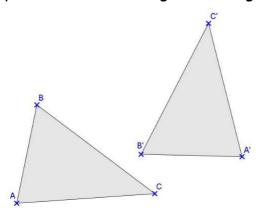
a) <u>Définition.</u>

<u>Définition</u>: Des triangles sont des triangles (C'est-à-dire que l'on peut les faire coïncider par glissement ou par glissement suivi d'un retournement).

<u>Conséquence</u>: Deux triangles égaux ont leurs côtés deux à deux de même longueur et leurs angles deux à deux de même mesure.

Remarque: Si deux triangles sont égaux, les côtés superposables sont dits côtés homologues et les angles superposables sont dits angles homologues.

Exemple:

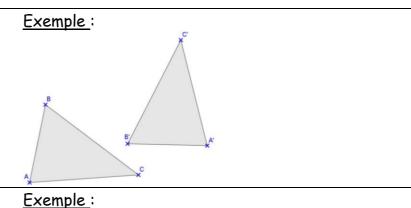


b) <u>Cas d'égalité de triangles.</u>

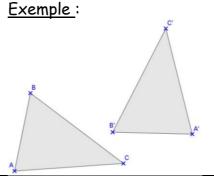
<u>Propriété 1</u> : Si deux triangles ont un
côté de même longueur et des angles
adjacents à ce côté deux à deux de
même mesure, alors ces deux
triangles sont égaux.

<u>Propriété 2</u>: Si deux triangles ont un angle de même mesure compris entre des côtés deux à deux de même longueur, alors ces deux triangles sont égaux.

<u>Propriété 3</u>: Si deux triangles ont leurs côtés deux à deux de même longueur, alors ces deux triangles sont égaux.



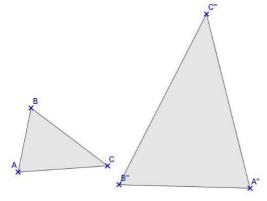
B C C



III. <u>Triangles semblables.</u>

<u>Définition</u>: Des trianglessont des triangles qui ont leurs angles deux à deux de même mesure.

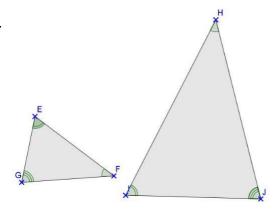
Exemple:



Remarque: Des triangles égaux sont des triangles semblables.

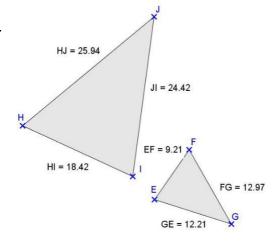
 $\frac{\text{Propriété 1}}{\text{Propriété 1}}: \text{Si deux triangles ABC et A'B'C' sont semblables, alors les longueurs des côtés homologues sont } \\$ On a

Exemple:



 $\frac{\text{Propriété 2}}{\text{Propriété 2}}: \text{Si les longueurs des côtés de deux triangles sont deux à deux proportionnelles, alors ces triangles sont semblables.}$

Exemple:



```
QF p 206 puis Ia)
ex 4 et 5 p 209 + ex 15 et 17 p 214
http://mep-outils.sesamath.net/manuel_numerique/diapo.php?atome=11443&ordre=1
puis Ib)
ex 6 p 209 + ex 16
ex 20 p 214
activité 1 p 206 puis II a)
activité 3 p 207 puis II b)
ex 9 et 10 p211 + ex 21, 22 et 23 p 214 + ex 24 et 25 p 215

activité 4 p 207 puis II b)
ex 13 et 14 p 213 + ex 26, 27, 28, 29, 30, 31 et 32 p 215

PB : ex 36 p 218 + ex 43 p 219 + ex 44 et 45 p 220 + ex 49 p 221
```